



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

10e programme d'intervention 2013-2018 Volet « Milieux aquatiques »



Lucien MAMAN
Chef du service "cours d'eau et zones humides" / Direction des Politiques d'Intervention
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Colloque Bretagne Grands Migrateurs – novembre 2012



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Le cadrage national



- La loi (code de l'environnement) :
 - les objectifs des agences de l'eau
 - les redevances : assiettes, taux-plafonds
- Les instructions
 - lettres aux présidents du conseil d'administration et du comité de bassin
- Un arrêté ministériel d'encadrement des dépenses



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Les instructions (1/2)



- **Priorité n°1 : respect des directives européennes**
 - restauration des milieux aquatiques,
 - pollutions diffuses d'origine agricole
 - gestion quantitative (adaptation au CC)
 - pollutions toxiques
- **Bassin Loire Bretagne : eau potable, littoral-algues vertes, Marais poitevin**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Les instructions (2/2)



- Des éléments complémentaires :
 - souhait d'un rééquilibrage des contributions,
 - mesures préventives plutôt que curatives,
 - maintien de la solidarité urbain – rural
 - effort sur l'ANC
- Ouverture vers de nouveaux domaines :
 - la mer,
 - les inondations



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Priorités d'intervention définies par le Comité de bassin



2 enjeux prioritaires

- la qualité des eaux superficielles et souterraines
 - Réduire les pollutions à la source
 - Traiter les pollutions
- la qualité des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides

6 enjeux répondant aux autres priorités nationales et de bassin

- la gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique
- la sécurité de la distribution et la qualité de l'eau pour la consommation humaine
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement
- les inondations
- la solidarité « urbain-rural » (SUR)
- le littoral et le milieu marin

3 outils

- l'approche territoriale et le partenariat avec les grandes collectivités
- la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques
- l'information et la sensibilisation



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



3 taux d'aide pour l'ensemble du 10^e programme

| | | |
|--------------|------|--|
| Taux de base | 35 % | Travaux ne concourant pas directement à l'atteinte du bon état |
| Taux majoré | 50 % | -Travaux concourant à l'atteinte du bon état -Études d'aide à la décision |
| Taux maximal | 70 % | - Travaux « Grenelle » - Études stratégiques (échelle BV, dépt, région) -Accompagnement des Sage |



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Prévisions des besoins en autorisations d'engagement (AP)

| La qualité des milieux aquatiques | Enveloppe 9 ^e P (révisé 2009) (Meuros) | Engagé 2007-2011 (Meuros) | Hypothèse 10 ^e P (Meuros) |
|---|---|---------------------------------|--|
| Restaurer les cours d'eau altérés | | 34,0 | 115,0 |
| Restaurer ou recréer les zones humides dégradées | | 12,0 | 32,3 |
| Préserver et maintenir en bon état les milieux aquatiques | | 12,5 | 22,0 |
| Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs | | 4,0 | 7,7 |
| Accompagner les maîtres d'ouvrage | | 35,0 | 106,0 |
| Total | 161,0 | 97,5 | 283,0 |



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Principes d'intervention pour les milieux aquatiques

- Maintien de la typologie des actions financées / 9^e programme
- Mais avec des nouveautés
 - **pour une meilleure prise en compte**
 - des objectifs du Grenelle et des classements de cours d'eau
 - de la cohérence d'axe ou territoriale
 - de l'efficacité des travaux
 - des difficultés d'émergence de la maîtrise d'ouvrage
 - **en intégrant les remarques de la COMINA du 30 novembre 2011**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Principes d'intervention pour les milieux aquatiques

(approbation CA – CB 4/10/2012)



- ...avec des nouveautés /remarques **COMINA 30/ 11/2011**
 - le plafonnement à 80% des aides aux collectivités.. *étude en cours*
 - parcelles rattachées au DPF et PRDH? doute /nouvelle PAC?
 - restauration de la dynamique fluviale hors contrat territorial? Oui et non
 - Maîtrise d'ouvrage des actions foncières /autres que les collectivités
 - financement d'animation foncière hors CT : validé
 - restauration d'« habitats » /migrateurs et espèces visées / PNA : validé
 - Taux arast + effect \neq équipement : validé pour partie
 - Autres points : cellules ASTER/ZH, connaissance études scientifiques => intégrés



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Interventions concernant les poissons α

Restaurer les cours d'eau altérés



| Opération aidée | Nature de l'aide | Taux d'aide |
|--|------------------|------------------------|
| Etudes d'aide à la décision pour les travaux isolés (hors opération territoriale)* <ul style="list-style-type: none">- Ouvrages « Grenelle » ou « liste 2 »- Autres ouvrages | Subvention | maximal majoré |
| Travaux pour l'effacement ou l'arasement des obstacles à l'écoulement <ul style="list-style-type: none">- Ouvrages « Grenelle » ou « liste 2 » dans et hors contrat- Autres ouvrages dans contrat- Autres ouvrage hors contrat | Subvention | maximal maximal majoré |
| Travaux pour l'équipement, la gestion, et le contournement des obstacles à l'écoulement <ul style="list-style-type: none">- Ouvrages « Grenelle » ou « liste 2 » dans et hors contrat- Autres ouvrages dans contrat- Autres ouvrage hors contrat | Subvention | majoré majoré base |

α Poissons migrateurs locaux pris en compte dans les contrats

* études liées à une opération territoriale : taux maximal



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Interventions concernant les poissons



Maintenir en bon état les milieux aquatiques

| Corriger les perturbations liées aux ouvrages hydrauliques | Taux d'aide |
|---|--------------------|
| Etudes d'aide à la décision | majoré |
| Travaux d'aménagement ou de modification des ouvrages | majoré |
| Compensation pour gestion contraignante des débits et éclusées | majoré |



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

2.3b Corriger les perturbations liées aux ouvrages hydrauliques



- Le contexte :
 - **L'article L. 214-18 du code de l'environnement :**
 - ...pérenniser ou mettre en place "des dispositifs maintenant...débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage # débit réservé
 - pas ... inférieur au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage
 - # débit moyen interannuel / informations disponibles / période minimale de cinq années, ou débit /amont immédiat de l'ouvrage, si inférieur
 - ...le cas échéant, des dispositifs empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite



2.3b Corriger les perturbations liées aux ouvrages hydrauliques



Établissement public du ministère chargé du développement durable

- Quelles opérations?

- les actions destinées à **atténuer les perturbations des ouvrages hydrauliques**
 - sur les milieux aquatiques ou le **relèvement de la ligne d'eau** :
- **les travaux et leurs études préalables pour l'aménagement et la modification des ouvrages,**
- **la gestion contraignante des débits et éclusées allant au-delà des contraintes réglementaires ... :**
 - dépenses de fonctionnement / sujétions supplémentaires,
 - **compensation au maître d'ouvrage ... prescriptions d'exploitation plus contraignantes que ... la réglementation en vigueur (Art. L. 214-18 du code de l'environnement), ou anticipées (*obligatoires qu'en 2014!*)**



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



terreetmer.canalblog.com



Râle des genêts photo : E. Barbelette



S. Richier, ONCFS



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



| Opération aidée | Taux d'aide |
|---|--|
| Acquisition de connaissance et suivis des actions « grands migrateurs » et espèces menacées | maximal |
| Opérations de repeuplement et soutien d'effectifs <ul style="list-style-type: none">- pour le saumon (Cogepomi Bretagne, Loire et côtiers vendéens)- pour les espèces aquatiques menacées (PNA, hors civelles) | au cas par cas sur avis du CA |
| Travaux de restauration d'habitats, de frayères, reconnexion d'annexes hydrauliques <ul style="list-style-type: none">- pour les poissons grands migrateurs : saumon atlantique, anguille, aloses, lamproies et truite de mer- pour les espèces aquatiques menacées (PNA) | majoré |



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



• Contexte

– directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »

- => bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire,
- la protection des espèces menacées d'extinction et non- dégradation ...de ces populations et de leurs habitats (article L 411-1 du code de l'environnement) et des plans nationaux d'actions (PNA)



http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA-Objectifs_exemples_brochure.pdf

- pilotage = une Dreal régionale par PNA avec un comité de suivi
 - une vingtaine d'espèces liées aux milieux aquatiques, les agences de l'eau = partenaires / mobilisation connaissances techniques et dispositifs financiers.
- ### – Lois Grenelle et stratégie nationale de la biodiversité (adhésion par le CA le 30/06/2011)



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



- Quelles opérations?

- les espèces :

- poissons grands migrateurs : saumon atlantique, anguille, aloses, lamproies et truite de mer,
 - pour les espèces aquatiques menacées dans le cadre des projets identifiés dans les PNA (liste non limitative)
 - pour les poissons migrateurs locaux (brochet, truite fario, ...) ...dans les contrats territoriaux



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



Exemples PNA oiseaux « milieux humides » :

Plan national de restauration 2008 - 2012 du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Plan de restauration 2008 - 2012 du balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Plan national d'actions le phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) 2010-2014

Plan national de restauration du Rale des genêts (*Crex crex*)

Exemple PNA Mammifères « milieux humides » :

Plan national d'actions en faveur de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Exemples PNA Reptiles et amphibiens :

Plan national d'actions 2010-2014 pour la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Plan national d'actions pour le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) 2011-2015



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées



Grande alose



Saumon atlantique

Merci de
votre
attention



Lamproies marines

Photos Logrami